

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 12 juin 2017 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, M^{me} Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, M^{me} Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Daniel Moreau directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

16 personnes assistent à la séance.

2017-06-150 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2017

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle

Il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-151 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2017-06-152 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2017

Il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-06-153 **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE MAI 2017**

Le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de mai 2017.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2017-06-154 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois de mai 2017 pour un montant total de 216 945.93 \$.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-155 **AUTORISATION D'INSCRIPTION / FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT POUR LE CONGRÈS DE L'ADMQ 2017**

CONSIDÉRANT QUE le Congrès de l'ADMQ est une source importante d'informations pour le directeur général et qu'il lui permet d'y développer son réseau de contacts et de demeurer au fait des changements dans le domaine municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription au congrès sont de 662.26 \$ (taxes incluses) et que ce dernier a lieu du 14 au 16 juin 2017 inclusivement à Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription, les frais de déplacement et d'hébergement de M. Daniel Moreau du 14 au 16 juin 2017, à l'occasion du Congrès de l'ADMQ 2017.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-06-156 **MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION DU TERRAIN DE BALLE / CHALET / KIOSQUE / CANTINE**

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications étaient nécessaires pour mettre à jour le contrat de location du terrain de balle / chalet / kiosque / cantine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser telles que présentées, les modifications au contrat de location du terrain de balle / chalet / kiosque / cantine.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-157 **PROJET DE LOI NO 122 – DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité ;

CONSIDÉRANT QU'AVEC le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée ;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu,

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122 ;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-06-158 **AUTORISATION DE VENTE À AGROXTERMINATION (SYLVAIN SIROIS) DU LOT 4 031 190 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du lot 4 031 190 du cadastre du Québec et que ce terrain fait partie de la réserve foncière dans le cadre du projet de la zone industrielle et commerciale municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir de vendre cet immeuble en vertu du code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sirois présente au conseil municipal une offre d'achat de 50 000,00 \$ (plus taxes applicables) pour le lot 4 031 190 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 635.5 mètres carrés ainsi qu'un dépôt d'une somme de 2 000.00 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte l'offre d'achat du 6 juin 2017 de AgroXtermination (Sylvain Sirois) pour l'acquisition du lot 4 031 190 du cadastre du Québec ;

QUE le prix de vente est de 50 000.00 \$ plus les taxes applicables (TPS et TVQ) ;

QUE les frais de notaire et les droits de mutation dudit lot sont entièrement à la charge de l'acquéreur ;

QUE le maire, Paul Sarrazin et le directeur général, Daniel Moreau, sont autorisés à signer l'acte de vente, à intervenir au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ainsi qu'à signer tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-159 **ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 169, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON (LOT 3 556 241)**

CONSIDÉRANT QUE la propriété située au 169, rue Principale est présentement inoccupée et que les propriétaires désirent la vendre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire acquérir cette propriété dans le but d'embellir l'image de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont accepté une offre d'achat de la municipalité au montant de 50 000.00 \$ + taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser le maire et le directeur général à signer tous les documents d'acquisition pour un montant de 50 000.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-06-160

RÉVISION DE L'IMPOSITION DES POMPIERS TEMPS PARTIEL AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'IL y a 20 ans pour la Ville de Bromont, moins de 200 heures de formation étaient requises pour exercer le travail de pompier temps partiel ;

CONSIDÉRANT QU'EN 2017, un officier doit acquérir approximativement 700 heures pour occuper le même poste et que cela représente une addition de 250 % aux exigences antérieures ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs pompiers sont appelés à quitter leurs emplois de pompiers, temps partiel en raison de leur âge ou autre raison légitime ;

CONSIDÉRANT QUE la rétention des pompiers est une difficulté dénotée par une majorité des régions administratives du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le roulement du personnel fait partie de la réalité des services d'incendie et coûte extrêmement cher aux contribuables ;

CONSIDÉRANT QUE nos autorités locales ont de la difficulté à obtenir l'engagement (intervention, disponibilité, pratique vs conciliation travail-famille) ;

CONSIDÉRANT QUE la durée de formation d'un nouveau pompier requiert 12 à 16 mois ;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie est dans l'incapacité de trouver assez de candidats pour pourvoir tous les postes libres, et ce depuis des années ;

CONSIDÉRANT QUE le revenu annuel moyen d'un pompier temps partiel à Bromont est d'environ 4 500 \$ par année (220 heures par année), dont 50 % de ces heures sont obligatoires pour l'entretien des équipements de la municipalité et le maintien de leur compétence ;

CONSIDÉRANT QUE 20 % de la rémunération est directement liée à l'assistance citoyenne et au final, moins de 5 % des appels représentent un réel combat d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le revenu est actuellement ajouté au revenu annuel familial ;

CONSIDÉRANT QUE le revenu est actuellement imposé par les différents paliers gouvernementaux à 40 % ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015 la définition d'un pompier volontaire a changé et un pompier qui fait de la garde, n'a plus droit à son crédit d'impôt provincial de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'autorité locale ne peut accorder de compensation financière en réduction de taxes ou en avantages pécuniaires sans contrevenir aux codes d'éthiques municipaux et aux lois québécoises ;

CONSIDÉRANT QUE la capacité de payer des citoyens est une préoccupation et que nos pompiers temps partiel font partie de ceux-ci afin d'une part, d'assurer leurs contributions à la sécurité citoyenne, mais également, d'améliorer leur revenu familial (actuellement pénalisé) ;

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE l'économie locale serait avantagée par la disponibilité de nouvelles sommes d'argent auprès de ses employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre avec le sous-ministre associé à la DGSCI, monsieur Louis Morneau, en date du 19 juillet 2016, le directeur du service de sécurité incendie de Bromont lui a expliqué cette proposition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu :

DE demander au ministre des Finances de revoir le statut des pompiers temps partiel en tenant compte des nouvelles réalités des municipalités, ses employés et leurs contribuables, par la réduction des impositions liées à cet emploi de première nécessité ;

DE demander au ministre des Finances de considérer qu'un pompier recevant un T4-A inférieur à 10 000 \$ soit exempté à 100 %, puis graduellement par tranches de 5 000 \$ annuel jusqu'à concurrence de 20 000 \$ et plus par année ;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Finances, ministre de la Sécurité publique ainsi qu'aux autres municipalités du Québec détenant un Service incendie afin de leur demander un appui.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-161

BORNE SÈCHE À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 137 ET DU 5^E RANG EST

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer à notre schéma de couverture de risques il est urgent qu'une borne sèche soit ajoutée à l'intersection de la route 137 et du 5^e rang Est ;

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Deslandes a offert à la municipalité de lui vendre sa propriété, soit le lot 3 557 050, au montant de 10 000.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est le plus propice pour la construction d'une borne sèche dans ce secteur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser le maire et le directeur général à signer tous les documents d'acquisition pour un montant de 10 000.00 \$ + taxes, conditionnel aux vérifications des servitudes avec Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-06-162 **CLUB 3 ET 4 ROUES DE L'ESTRIE – VALIDATION DES PASSAGES DE VÉHICULES HORS ROUTES POUR L'ANNÉE 2017-2018**

CONSIDÉRANT la demande de M. Bruce Ditcham, président du Club 3 et 4 Roues de l'Estrie, à l'effet de valider les passages de véhicules hors route sur notre territoire pour l'année 2017-2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, que le Conseil appuie la demande de validation de trois passages de véhicules hors route sur notre territoire, soit :

- Rang Boileau (100 mètres sur la voie publique)
- 3^e Rang Ouest (entre le numéro 304 et le numéro 350, traverse directe)
- 1^{er} Rang Ouest (entre le numéro 130 et le numéro 250, 180 mètres sur la voie publique)

La route 137 Sud étant sous la juridiction du Ministère des Transports, une demande devra leur être transmise afin d'obtenir l'autorisation de traverse pour cette route.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-163 **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SCM-2017-08 POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE EN 2018**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire refaire le pavage des rues : Industrielle, St-Joseph, une partie de la rue Lachapelle et effectuer des réparations sur le 1^{er} rang Est en 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'EN 2018, les entrepreneurs en pavage seront très sollicités ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire réaliser ses travaux de pavage dès que possible en 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à initier le processus d'appel d'offres SCM-2017-08 pour des travaux de pavage en 2018.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-164 **LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES SCM-2017-07 POUR TRAVAUX DE PAVAGE DE LA ROUTE BEAUREGARD SUD**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire paver la route Beauregard Sud. ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus au PTI (Programme triennal d'immobilisation) pour être faits en 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu un accord de principe suite à la demande d'aide financière du 23 août 2016 présentée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à initier le processus d'appel d'offres SCM-2017-07 pour le pavage de la route Beauregard Sud.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-165 **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME CONSUMAJ EXPERTS
CONSEILS POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS POUR L'APPEL D'OFFRES
SCM-2017-07 DU PAVAGE DE LA ROUTE BEAUREGARD SUD**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire paver la route Beauregard Sud. ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Consumaj Experts Conseils a déposé une offre de services pour réaliser les plans et devis pour l'appel d'offres du pavage de la route Beauregard Sud aux mêmes tarifs proposés pour le pavage fait précédemment en 2017 et que la municipalité a été satisfaite de leurs services.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, de donner le mandat à Consumaj Experts Conseils pour la préparation des plans et devis pour l'appel d'offres du pavage de la route Beauregard Sud, pour un montant de 6 000.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-166 **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE CANALISATION SUR UNE
PARTIE DE LA RUE DU ROCHER**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en demande de prix auprès de trois (3) entreprises de la municipalité soit : Pousse vert Dany Allard, Transport et excavation Ben-Benny et Mini-excavation Rayben ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions jugées conformes et qu'un soumissionnaire s'est désisté.

Pousse vert Dany Allard	Transport et excavation Ben-Benny	Mini-excavation Rayben
16 400.00 \$ + taxes	16 436.95 \$ + taxes	Non applicable

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, d'octroyer le contrat à Pousse vert Dany Allard pour des travaux de canalisation sur une partie de la rue du Rocher, tel que demandé au devis, pour un montant de 16 400.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-06-167 **LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES SCM-2017-09 POUR L'AJOUT DE CONCASSÉ SUR LA ROUTE LASNIER ET LE RANG BOILEAU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire améliorer les conditions de la route Lasnier et du rang Boileau ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être réalisés en 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à initier le processus d'appel d'offres SCM-2017-09 pour l'ajout de concassé sur la route Lasnier et le rang Boileau.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-168 **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME CONSUMAJ EXPERTS CONSEILS POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS POUR L'APPEL D'OFFRES SCM-2017-09 POUR L'AJOUT DE CONCASSÉ SUR LA ROUTE LASNIER ET LE RANG BOILEAU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire améliorer les conditions de la route Lasnier et du rang Boileau ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Consumaj Experts Conseils a déposé une offre de services pour réaliser les plans et devis pour l'appel d'offres SCM-2017-09 pour l'ajout de concassé sur la route Lasnier et le rang Boileau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, de donner le mandat à Consumaj Experts Conseils pour la préparation des plans et devis pour l'appel d'offres SCM-2017-09 pour l'ajout de concassé sur la route Lasnier et le rang Boileau, pour un montant de 2 000.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-169 **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE LA FOSSE SEPTIQUE DU 112, RUE PRINCIPALE (CAISSE DESJARDINS)**

CONSIDÉRANT QUE la fosse septique du 112, rue Principale (Caisse Desjardins) doit être remplacée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en demande de prix auprès de trois (3) entreprises de la municipalité soit : Pousse vert Dany Allard, Transport et excavation Ben-Benny et Mini-excavation Rayben ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions jugées conformes.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Transport et excavation Ben-Benny	Pousse vert Dany Allard	Mini-excavation Rayben
2 699.00 \$ + taxes	2 900.00 \$ + taxes	3 869.80 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, d'octroyer le contrat à Transport et excavation Ben-Benny pour remplacer la fosse septique du 112, rue Principale (Caisse Desjardins), pour un montant de 2 699.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-170

AUTORISATION D'ACHAT D'UN SYSTÈME D'ARROSAGE POUR LES FLEURS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en demande de prix auprès de trois (3) entreprises soit : Les Équipements Harjo, Mini-Mécanique Granby et Pro-Jet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions jugées conformes.

Les Équipements Harjo	Mini-Mécanique Granby	Pro-Jet
4 257.57 \$ + taxes	6 500.00 \$ + taxes	2 325.00 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à faire l'achat d'un système d'arrosage pour les fleurs de la municipalité chez pro Jet au montant de 2 325.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-171

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE MAI 2017

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de mai 2017 soit :

Agrandissement 1

Bâtiment accessoire 1

Bâtiment agricole 1

Canalisation, entrée charretière, ponceau 3

Changement d'usage 1

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Construction bâtiment principal 1

Enseigne 1

Installation septique 2

Ouvrage de prélèvement des eaux souterraines 1

Permis de brûlage 4

Piscine / bain à remous 5

Rénovation, réparation et modification 16

Pour un total de 37 permis et une valeur totale de 1 759 370.00 \$

2017-06-172

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 112, RUE PRINCIPALE (CAISSE DESJARDINS)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire optimiser l'utilisation du bâtiment situé au 112, rue Principale (Caisse Desjardins) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir une étude préliminaire d'un professionnel en architecture pour diverses modifications qu'elle désire réaliser audit bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) firmes d'architectes ont été contactées pour déposer des propositions pour ce mandat.

Caroline Denommée, architecte	9 500.00 \$ + taxes
Francis Lussier, architecte	10 000.00 + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'octroyer le contrat à Mme Caroline Denommée, architecte, pour un montant de 9 500.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-06-173

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION DU LOT 3 556 614 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON, PROVINCE DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE 9215-3337 Québec Inc. est propriétaire du lot 3 556 614 du Cadastre du Québec situé dans la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation, pour fins de réserve foncière, la totalité du lot 3 556 614 du Cadastre du Québec, soit un terrain vague d'une superficie de 35 376,3 m² de forme irrégulière situé dans la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton dispose des crédits nécessaires aux fins d'acquérir cet immeuble, le cas échéant ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite confier à son procureur le mandat d'agir pour la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton dans ce dossier et l'autoriser à retenir, au nom de la municipalité, les services de tout professionnel qui seront nécessaires pour l'imposition sur ce lot d'un avis de réserve ou d'expropriation pour fins de réserve foncière et avoir recours à l'assistance de son procureur pour procéder à l'expropriation de ce lot, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton décrète que l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de la totalité du lot 3 556 614 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, province de Québec, propriété de 9215-3337 Québec Inc. ;

QUE cette acquisition soit faite pour fins de réserve foncière ;

QUE le mandat soit donné à Me Mario Paul-Hus de la firme Municonseil avocats inc., aux fins de prendre toutes les mesures nécessaires à l'acquisition de cet immeuble (terrain) et plus particulièrement de préparer, signer et déposer l'avis d'expropriation à des fins de réserve foncière, de retenir, au nom de la municipalité, les services de tout professionnel nécessaires à la préparation de cet avis d'expropriation et, le cas échéant, de procéder à toutes les négociations avec le propriétaire de cet immeuble, de manière à conclure un règlement hors cour ou une acquisition de gré à gré, ou de procéder à l'expropriation de cet immeuble, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-06-174 ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR POUR L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les bureaux du service de l'urbanisme ont été relocalisés en raison d'un manque d'espace au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un photocopieur est essentielle à ce service ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à trois (3) fournisseurs.

Buro Pro Citation	Xérox	EBM
Konica Minolta Bizhub C308	Altalink C8030	Toshiba E-studio 3005AC
5 195.00 \$ + taxes	7 750.00 \$ + taxes	5 595.00 \$ + taxes

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Buro Pro Citation est jugée conforme et est la plus basse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat d'un photocopieur Konica Minolta Bizhub C308 chez Buro Pro Citation, au montant de 5 195.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-175 VILLE DE GRANBY – ENTENTE LOISIRS – AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE l'entente inter municipale en matière de loisirs vient à échéance le 31 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby offre à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton une nouvelle entente de cinq (5) ans, sur une base d'utilisateur-payeur, et ce, au même tarif que les citoyens de Granby ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire accepter ladite entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'entente nécessaire aux fins de renouvellement.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-06-176

ASSOCIATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC ET COALITION QUÉBÉCOISE SUR LA PROBLÉMATIQUE DU POIDS – RENDRE LES MILIEUX DE VIE FAVORABLES AU JEU LIBRE - ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton s'implique activement en matière de promotion de la santé et du bien-être de ses citoyens par ses politiques municipales, l'aménagement de ses milieux et son offre de services ;

CONSIDÉRANT QUE les données fournies par la Coalition québécoise sur la problématique du poids indiquent que les jeunes sont de moins en moins actifs et que seuls 13 % des garçons et 6 % des filles de 5 à 17 ans atteignent les recommandations de 60 minutes d'activité physique sur une base quotidienne ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser l'activité physique sur son territoire permet d'offrir un milieu de vie de qualité aux familles tant sur le plan social que de la santé ;

CONSIDÉRANT QUE la pratique régulière d'activité physique renforce la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE d'un point de vue de santé et de développement de l'enfant, la pratique du jeu libre doit être encouragée et facilitée ;

CONSIDÉRANT QUE le bien-être des familles est au cœur des priorités de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton s'engage à mettre sur pied un projet pilote pour permettre aux jeunes de jouer librement dans certaines rues résidentielles ciblées et à prévoir des mesures d'apaisement de la circulation pour la sécurité de tous les utilisateurs.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

C-1 : Nous tenons à remercier M. Luc Ménard pour le ménage fait durant et après le pavage effectué par Pavage Maska.

Q-2 : Est-ce possible d'aviser le MTQ de venir réparer les trous dans l'asphalte à l'intersection de la route 211 et de la route 137?

R-2 : La municipalité n'a plus la permission d'effectuer des travaux de réparation sur les routes gérées par le ministère, nous nous assurerons que ces trous seront réparés dans les meilleurs délais.

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Q-3 : Pourquoi le technicien stagiaire en génie civil n'a pas été impliqué dans les travaux de pavage qui ont été effectués dernièrement?

R-3 : La municipalité s'est assuré qu'un technicien sénior supervise ces travaux de pavage à temps plein.

Q-4 : Avez-vous terminé de mettre des dos d'âne?

R-4 : Nous devons le faire suite à des plaintes de citoyens et pour la sécurité concernant la vitesse excessive des véhicules dans certains quartiers de la municipalité.

Q-5 : Ne devrions-nous pas demander à la Sûreté du Québec de passer plus souvent au lieu de mettre des dos d'âne?

R-5 : Ces derniers ont donné plusieurs contraventions, mais ils ne peuvent être là à temps plein.

Q-6 : Est-ce que le comité de consultation pour l'urbanisme existe encore (CCU) parce que ça fait longtemps que nous n'avons pas siégé?

R-6 : Oui il existe toujours, mais dû à la réforme réglementaire qui a entraîné l'abolition du PIIA, il est moins sollicité.

Q-7 : Que doit-on faire pour que lieu appelé officieusement le Parc Racine, le soit de façon officielle?

R-7 : Il a certains projets en discussions présentement, il est trop tôt pour s'avancer sur cette demande.

Q-8 : Deux feux à ciel ouvert ont été observés, est-ce que s'est surveillé?

R-8 : Veuillez les rapporter parce que ces évènements se font en dehors des heures de travail et nous allons investiguer la situation et intervenir s'il y a lieu.

Q-9 : Est-ce que nous allons payer le même prix que les citoyens de Granby pour aller à la Piscine Miner?

R-9 : Oui, pourvu que ça soit au mois d'août 2017 lorsque nous bénéficierons de la nouvelle entente.

C-10 Félicitation, Il y a eu un très beau reportage sur Sainte-Cécile-de-Milton dans le journal "Le Plus".

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Q-11 Est-ce que pouvons continuer à obtenir un rapport d'activités de SPA des Cantons comme les derniers mois?

R-11 Oui, effectivement ce rapport doit être disponible à tous les mois et nous allons corriger la situation.

Q-12 Allez-vous faire réparer une des deux lumières au centre communautaire (celle qui est dirigée en direction de la Caisse Desjardins ne fonctionne pas)?

R-12 Oui, nous nous en occupons immédiatement.

Q-13 Est-ce qu'il serait possible d'avoir une bannière identifiant le comité Agir Vert lorsque nous avons des activités au profit des citoyens?

R-13 Oui, bonne suggestion.

Q-14 Lorsque vous allez mettre du concassé sur la route Lasnier, allez-vous enlever le cap de roche?

R-14 Non, il est prévu d'ajouter du concassé seulement dans le secteur des boîtes lettres près du 1^{er} rang.

Q-15 Avez-vous encore des problèmes avec les abris de type TEMPO? Est-ce qu'il y a des permissions spéciales?

R-15 Le dossier est suivi présentement et oui nous avons émis quelques permissions spéciales.

2017-06-177

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Richard Pigeon que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Daniel Moreau
Directeur général et secrétaire-trésorier